

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-06-01

**Antenne Logement : Renouvellement de la Convention de mise à disposition
Salle de réunion du CCAS**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 juin 2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN			Représentée par Christine BARBIER
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 18/06/2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-06-01

**Antenne Logement : Renouvellement de la Convention de mise à disposition
Salle de réunion du CCAS**

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

L'association Antenne Logement agit depuis 1995 pour le droit au logement pour tous et pour la mixité sociale, sur son territoire d'intervention (Francheville, Tassin, Ste-Foy-les-Lyon, Lyon 5ème).

Son rôle : accueil, information, orientation et accompagnement des personnes en recherche à un logement et aide à l'installation par la fourniture de mobilier.

Afin de permettre à l'association de recevoir le public de la commune, il est proposé de mettre à disposition la salle de réunion du CCAS, les mardis matin.

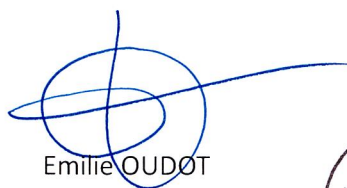
Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Il convient de renouveler la convention qui précise les conditions d'utilisation et dont le terme est le 30 juin 2025.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent, **À L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 juin 2025



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2025-06-02**Renouvellement contrat « Chèques Multi-Services »****Date de convocation du Conseil d'Administration :** 3 juin 2025**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13**Président :** Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN			Représentée par Christine BARBIER
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 18/06/2025

Délibération n° 2025-06-02**Renouvellement contrat « Chèques Multi-Services »**

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

Les Chèques Multi-Services (valeur faciale de 10 € et 15 €) destinés à être distribués à des personnes en difficultés sont utilisés par le Centre Communal d'Action Sociale depuis l'année 2000. Cette prestation est assurée par la Société PLUXEE (ex. SODEXO). En contrepartie de celle-ci le CCAS s'engage à payer à PLUXEE une commission de 1,3796% du total de chaque commande ou un minimum de facturation forfaitaire de 55 € HT.

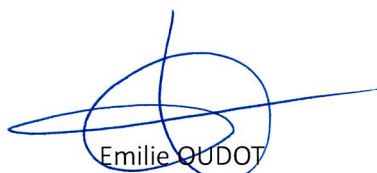
Le contrat conclu entre la société PLUXEE et le CCAS est arrivé à échéance et il convient de le renouveler.

L'imputation de ces dépenses sera faite au Compte 6561 « Secours d'urgence », Fonction 523 « Aide aux personnes ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer le contrat ci-joint avec la Société PLUXEE ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent, **À L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 juin 2025


Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS
Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Délibération n° 2025-06-03
Convention de partenariat
entre le CCAS de Francheville et l'association Petits Frères des Pauvres
Mise en place du dispositif « Chasseur de solitude »

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 juin 2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN			Représentée par Christine BARBIER
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Publication le 18/06/2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025**

**Délibération n° 2025-06-03
Convention de partenariat entre le CCAS de Francheville et
l'association Petits Frères des Pauvres
Mise en place du dispositif « Chasseur de solitude »**

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

Depuis 1946, l'association Petits Frères des Pauvres lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. Par ses actions, l'association s'attache à recréer des liens permettant aux personnes âgées souffrant d'isolement de retrouver une dynamique de vie.

Chasseur de solitude permet à tout citoyen souhaitant s'engager de proposer, en toute autonomie, son aide aux personnes âgées autour de lui. A travers un kit opérationnel, plusieurs outils sont mis à sa disposition pour l'aider à passer à l'action et à entrer en contact avec les personnes âgées de son entourage.

Le CCAS souhaite initier la démarche sur son territoire et mettre à disposition Chasseur de solitude auprès de tous les citoyens volontaires de la commune.

Les objectifs étant :

- Apporter une réponse à la situation de solitude connue par les habitants du territoire et en particulier les personnes les plus âgées.
- Favoriser l'engagement citoyen, développer la cohésion sociale et l'intergénérationnel.

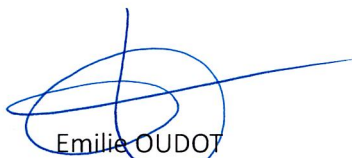
Une convention ci-annexée précise les modalités de ce dispositif.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif Chasseur de solitude par le CCAS
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention ci-jointe ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent

À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 juin 2025



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Délibération n° 2025-06-04

Convention entre le CCAS de Francheville et AGORASTORE

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 juin 2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN			Représentée par Christine BARBIER
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Publication le 18/06/2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-06-04

Convention entre le CCAS de Francheville et AGORASTORE

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

Agorastore est une société française de ventes aux enchères créée en 2005. Elle permet d'organiser les ventes aux enchères en ligne des biens d'équipement (véhicules, matériels ...) et des biens immobiliers des collectivités territoriales, des administrations publiques et des entreprises françaises.

Il est proposé que le CCAS puisse signer une convention pour adhérer à Agorastore afin d'avoir la possibilité de mettre en vente du matériel réformé de l'ensemble des Directions du CCAS.

La durée de la convention est fixée à un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, pour une durée maximale cumulée de quatre ans. A l'issue de la première année, le contrat sera résiliable A TOUT MOMENT par les deux parties, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

La société Agorastore récolte les recettes de chaque vente et les reversent au CCAS de Francheville en conservant les frais appliqués au montant de la vente. Les frais appliqués sont de 12 % du montant de la vente.

Les dépenses seront imputées sur la nature 020-611.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** l'adhésion du CCAS au site « AGORASTORE » ;
- **AUTORISE** la Présidente du CCAS ou son représentant, à signer la convention proposée par le site « AGORASTORE » ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent ;

À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 juin 2025



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-06-05

**Vœu du Conseil d'Administration du CCAS de Francheville relatif au
maintien du caractère obligatoire des Centres Communaux d'Action Sociale
(CCAS)**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 juin 2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN			Représentée par Christine BARBIER
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Délibération n° 2025-06-05

**Vœu du Conseil d'Administration du CCAS de Francheville relatif au
maintien du caractère obligatoire des Centres Communaux d'Action Sociale
(CCAS)**

Rapporteur : Christine BARBIER

Considérant l'annonce du gouvernement, dans le cadre du « Roquelaure de la simplification », de rendre facultative l'existence des centres communaux d'action sociale (CCAS) ;

Considérant le rôle essentiel joué par les CCAS dans la mise en œuvre des politiques sociales de proximité, notamment en matière de domiciliation, d'aide alimentaire, d'accompagnement des personnes âgées, d'accès aux droits, de lutte contre l'isolement, de soutien aux familles en difficulté et d'aide aux personnes en situation de handicap ;

Considérant que les CCAS sont des outils structurants et identifiés localement, garants de la solidarité au quotidien et qui permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins spécifiques de la population, grâce à leur connaissance fine du territoire et à leur capacité d'agir en complémentarité avec les associations et les services publics ;

Considérant que la suppression du caractère obligatoire des CCAS risquerait d'entraîner une inégalité d'accès aux services sociaux selon les territoires, au détriment des habitants les plus fragiles, et de fragiliser la cohésion sociale ;

Considérant que leur suppression remettrait en cause l'expertise, la transparence et l'impartialité de l'action sociale ;

Considérant le constat fait dans la plupart des CCAS de France d'une augmentation des besoins de la population en matière sociale ;

Considérant que la simplification administrative ne doit pas se faire au détriment de la solidarité et de l'accompagnement des plus vulnérables ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **EXPRIME** son profond désaccord avec le projet gouvernemental visant à rendre les CCAS facultatifs ;
- **AFFIRME** son attachement indéfectible au maintien du caractère obligatoire des CCAS dans toutes les communes, gage d'équité et de solidarité républicaine ;

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

- **DEMANDE** au gouvernement de renoncer à cette mesure et de renforcer au contraire les moyens des CCAS pour leur permettre de poursuivre et d'amplifier leurs missions au service de la population ;
- **DEMANDE** au gouvernement une véritable concertation avec les acteurs locaux, et notamment les élus de l'Union nationale des CCAS (Unccas), dans le respect des territoires et des usagers.
- **S'ENGAGE** au contraire à renforcer les moyens d'action de son propre CCAS ;
- **S'ENGAGE** à transmettre ce vœu à Monsieur le Premier ministre, à Madame la Préfète du Rhône, à l'Association des maires de France, ainsi qu'aux parlementaires du département.

À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 juin 2025



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Délibération n° 2025-06-06

**Comité des Anciens : Renouvellement de la convention d'occupation
des locaux de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 juin 2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN			Représentée par Christine BARBIER
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Publication le 18/06/2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-06-06

**Comité des Anciens : Renouvellement de la convention d'occupation
des locaux de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

Le Comité des Anciens organise diverses activités à destination des seniors Franchevillois. Pour cela, il dispose de 3 clubs répartis dans les différents quartiers de Francheville.

Sur Francheville-le-Bas, la salle d'activités de la Résidence Autonomie Chantegrillet est mise à disposition du Comité pour lui permettre d'assurer l'animation des seniors.

Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Il convient de renouveler la convention qui précise les conditions d'utilisation et dont le terme est le 30 juin 2025.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe ainsi que tout avenant ou tout autre document y afférent, **À L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 juin 2025



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025****Délibération n° 2025-06-07****Tarifs 40 ans de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 juin 2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN			Représentée par Christine BARBIER
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 18/06/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Délibération n° 2025-06-07

Tarifs 40 ans de la Résidence Autonomie Chantegrillet

Rapporteur : Christine BARBIER

Dans le cadre de la fête des 40 ans de la Résidence Autonomie Chantegrillet, un repas festif sous forme de **paëlla**, préparée par un traiteur, sera proposé aux invités.

Il est proposé de fixer le **tarif du repas à 10 € par personne**.

En complément du repas, plusieurs produits sucrés seront également proposés à la vente au public :

- Crêpes : 1 €
- Gaufres : 2 €
- Sachets de bonbons : 1 €

Dans une démarche de **réduction des déchets** et de sensibilisation au développement durable, il est également proposé la mise en place de **verres réutilisables de type éco-cup**, moyennant une **consigne fixée à 1 € par verre**. Cette consigne sera restituée lors du retour du verre en bon état.

Les recettes générées seront imputées au compte 7085 « Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** la tarification de 10 € par personne pour le repas paëlla,

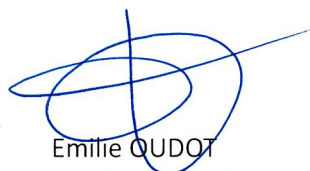
- **APPROUVE** les tarifs suivants pour les produits complémentaires :

- Crêpes : 1 €
- Gaufres : 2 €
- Sachets de bonbons : 1 €

- **APPROUVE** la mise en place de verres réutilisables consignés,

- **FIXE** la consigne du verre à 1€.

À L'UNANIMITÉ



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 juin 2025



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Délibération n° 2025-06-08

Tarif des glaces à la Résidence Autonomie Chantegrillet

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 juin 2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN			Représentée par Christine BARBIER
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 1

Publication le 18/06/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Délibération n° 2025-06-08

Tarif des glaces à la Résidence Autonomie Chantegrillet

Rapporteur : Christine BARBIER

Dans le cadre des animations estivales organisées à la Résidence Autonomie Chantegrillet, des **coupes de glace** sont proposées à la vente aux résidents lors de moments conviviaux.

Actuellement fixé à 2 €, le tarif unitaire n'a pas été revu depuis plusieurs années. Afin de tenir compte de l'augmentation des coûts d'achat, il est proposé de porter le **tarif de vente de la glace à 2,50 €**.

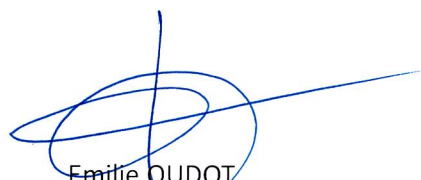
Cette recette sera imputée au compte 7085 « Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** l'augmentation du tarif de la glace vendue à la Résidence Autonomie Chantegrillet dans le cadre des animations estivales,
- **FIXE** le nouveau tarif unitaire à 2,50 €.

À LA MAJORITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 juin 2025



Emille OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS